

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents :
- Absents :
- Votants :

Séance du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 décembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : M. Christian BONNET, M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, M. Laurent DUBOIS, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN,

Absents excusés : M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT, Mme Martine FERNANDES, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER,

Secrétaire :

Date de convocation :

07/12/2023

Date d'affichage :

07/12/2023

Objet : COLLECTE ET VALORISATION DES CEE – CONVENTION D'HABILITATION SMEG

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-17,

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,

Vu le décret °2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie

Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie

Vu le projet de convention d'habilitation établi par SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD,

Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie,

Après en avoir délibéré, à **xxxxx**,

APPROUVE le projet de convention entre le SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

AUTORISE ainsi le transfert au SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé,

AUTORISE le maire à signer ladite convention d'habilitation avec SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Laurent BOUCARUT